

JMB

N°2026-100

OBJET

Budget principal –
Approbation du budget
primitif 2026

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 13
+ 2 procurations

Votes pour : 12 + 2 procurations
Abstention : 1 (André Mir)
Vote contre :

Affiché à la porte de la mairie
le 6 mai 2026 selon le relevé
de décisions

L'an **deux mille vingt-six**, le **trente avril**, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **madame Ombeline Perez**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : **24 avril 2026**

Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade

Procuration de madame Edwige Mieyan à madame Sabrina Pons

Procuration de monsieur Yves Florence à madame Ombeline Perez

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **13** et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Madame Alexia Pons** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le conseil municipal a débuté à dix-sept heures.

Rapporteur : Ombeline Perez, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 268 494,00	Recettes réelles	12 645 857,00
Opérations d'ordre	2 327 227,86	Opérations d'ordre	205 335,00
Report résultat 2025		Report résultat 2025	744 529,86
Total	13 595 721,86	Total	13 595 721,86
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	7 476 488,35	Recettes réelles	8 308 609,70
Opérations d'ordre	4 605 335,00	Opérations d'ordre	6 727 227,86
Report résultat 2025	2 953 014,21	Report résultat 2025	0,00
Total	15 034 837,56	Total	15 035 837,56

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver le Budget primitif du budget Principal pour l'exercice 2026 tel qu'il s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	11 268 494,00	Recettes réelles	12 645 857,00
Opérations d'ordre	2 327 227,86	Opérations d'ordre	205 335,00
Report résultat 2025		Report résultat 2025	744 529,86
Total	13 595 721,86	Total	13 595 721,86
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	7 476 488,35	Recettes réelles	8 308 609,70
Opérations d'ordre	4 605 335,00	Opérations d'ordre	6 727 227,86
Report résultat 2025	2 953 014,21	Report résultat 2025	0,00
Total	15 034 837,56	Total	15 035 837,56

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 30 avril 2026,



Le Maire,

Ombeline Perez

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20260430-DEL-2026-100-BF
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026